



Episode Pollution Atmosphérique - Dispositif Préfectoral

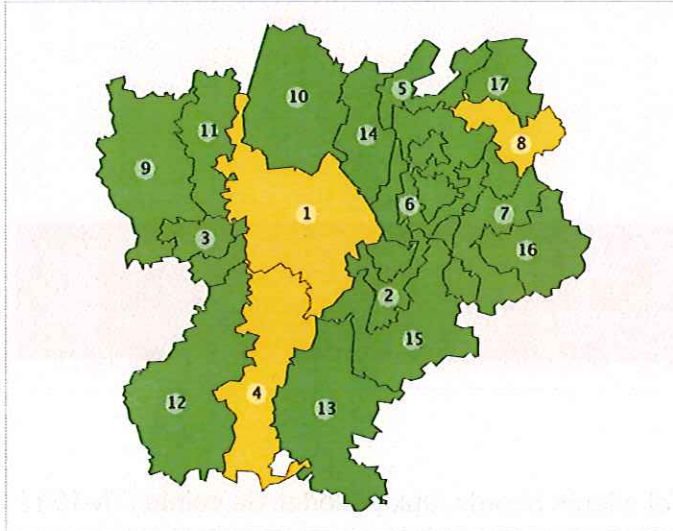
Bulletin valable pour 24 heures, du 03/12/2015 à 13h au 04/12/2015 à 13h

Situation et évolution :

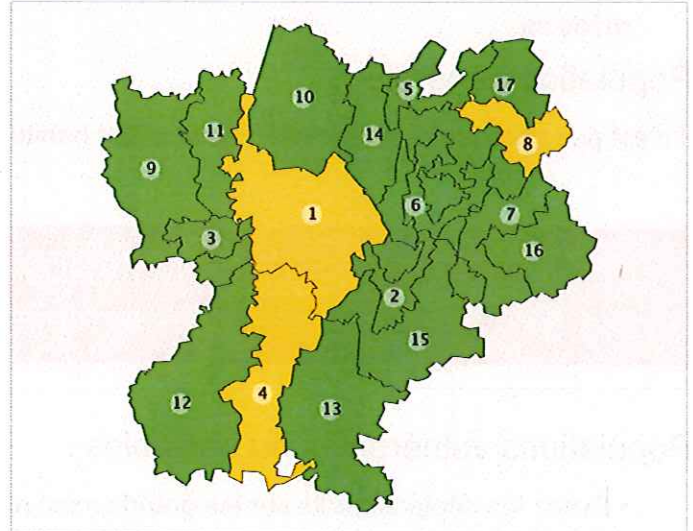
Depuis plusieurs jours, l'atmosphère est relativement stable sur la région Rhône-Alpes, avec des conditions anticycloniques propices à l'accumulation des particules en suspension.
 Hier, Mercredi 2 décembre, les niveaux sur le bassin lyonnais nord-Isère ont dépassé les critères fixés dans le dispositif préfectoral.
 Pour aujourd'hui (jeudi 3 décembre) et demain (vendredi 4 décembre) il existe encore un risque de dépassement de ces critères sur cette zone, ainsi que sur les zones de la Vallée de l'Arve et la Vallée du Rhône.
 Le dispositif est donc maintenu sur le bassin lyonnais nord-Isère au niveau d'information et étendu aux 2 autres zones concernées par un risque de dépassement.

Etat du dispositif par zone

Aujourd'hui le : 03/12/2015 de 13h à 00h



Demain le : 04/12/2015 de 00h à 13h



Pour connaître la liste des communes par zone et en savoir plus sur la qualité de l'air : www.air-rhonealpes.fr

Aujourd'hui le :
03/12/2015 de 13h à 00h

Niveau du dispositif et polluants			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂

N°	Zone (Départements concernés)
1	Bassin lyonnais / Nord Isère (38-69)
2	Bassin grenoblois (38)
3	Bassin stéphanois (42)
4	Vallée du Rhône (07-26)
5	Bassin lémanique (01-74)
6	Zone urbaine Pays de Savoie (73-74)
7	Maurienne-Tarentaise (73)
8	Vallée de l'Arve (74)
9	Contreforts Massif Central (42)
10	Ouest Ain (01)
11	Zone des Coteaux (69)
12	Ouest Ardèche (07)
13	Est Drôme (26)
14	Zone alpine Ain (01)
15	Zone alpine Isère (38)
16	Zone alpine Savoie (73)
17	Zone alpine Haute-Savoie (74)

Demain le :
04/12/2015 de 00h à 13h

Niveau du dispositif et polluants			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂

O₃ = Ozone, PM₁₀ = Particules de taille inférieure à 10 µm, NO₂ = Dioxyde d'azote, SO₂ = Dioxyde de soufre

Un épisode de pollution est caractérisé par le dépassement de seuils impactant une part significative de chaque zone : 25 km² ou plus, 10% de la population ou plus, 50000 habitants ou plus. En cas d'épisode de pollution, un dispositif préfectoral de lutte est mis en place.
 Au niveau d'**information**, des recommandations sanitaires et comportementales sont délivrées. Au niveau d'**alerte**, des mesures de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées. Afin d'adapter les actions à l'intensité ou à la durée de l'épisode, il existe 3 niveaux d'alerte, N1 à N2 (N3 = actions renforcées).
 A signaler : pour un même seuil franchi, le dispositif peut être en information ou en alerte, s'il y a déjà eu dépassement du seuil d'information les jours précédents (persistance de l'épisode pollué prise en compte).
 Pour en savoir plus, consultez l'arrêté ministériel du 20 août 2014 : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000029413664

Légende

- Procédure d'alerte : ALE Niveau 1 (N1), 2 (N2) ou 3 (N3)
- Procédure d'information : INF
- Aucun épisode (pas de dépassement de seuils)
- Données indisponibles

RECOMMANDATIONS SANITAIRES pour les territoires au niveau d'information

Populations vulnérables ou sensibles :

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 17h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Population générale :

il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES pour les territoires au niveau d'alerte

Populations vulnérables ou sensibles :

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 17h-20h) ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - Prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin ;
 - Prenez conseil auprès de de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).